Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260220-260211_01-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2026

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Votants :**	 **10** **6** **6**	L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle GOVEN, Maire.

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU.
Absents	Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL, Franck LESAGE, Christophe PANNETIER.
Procurations	/
Secrétaire :	Isabelle GOVEN
Convocation :	05/02/2026

260211_01	**Entretien du bourg : devis Eureka Emploi service**

Madame la Maire rappelle que suite au départ à la retraite de Monsieur BOSCHER en novembre 2025 qui travaillait sur 3j/semaine, un agent a été recruté pour 2 jours/semaine par l'intermédiaire d'Eureka Emploi Service. Il est donc nécessaire de compléter ce temps de travail. Une demande de devis a été faite auprès d'Eureka Emploi Service pour :

- L'entretien des massifs du bourg et désherbage manuel deux fois par an.
- La taille de la haie du cimetière et désherbage au pied de la haie une fois par an plus paillage.

Le devis d'un montant ci-dessous de 2 168.40€ TTC est présenté au Conseil.

Entretien des massifs du centre bourg

Montfort sur Meu, le 19/01/2026

Devis : 2026-Z2-003

Lieux	Nature des travaux	Nombre de passages/an	Coûts par passage	Coût total
Centre bourg de St Péran : Rue de la Mairie et rue du Fournil	Entretien des massifs de plantation par la taille et un désherbage manuel.	2	1 019,20 €	2 038,40 €
Entre l'arrière de l'Eglise et la salle multifonction La Gonelle				
Les "regards" du centre bourg				
Cimetière	Taille de la haie de charme en septembre et désherbage au pied de cette haie.	1	130,00 €	130,00 €
			TOTAL TTC*	2 168,40 €

Notre association est exonérée des impôts commerciaux et donc non assujettie à la TVA

Après échange le Conseil Municipal approuve le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

A Saint-Péran le 20 février 2026
Isabelle GOVEN, Maire

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)